

## **CODIFICATION INTÉGRANT LES AMENDEMENTS QUI ONT ÉTÉ APPORTÉS LORS DES DÉLIBÉRATIONS ENTOURANT L'ADOPTION DE LA RÉOLUTION CM20 0547**

### **ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2020**

#### **MOTION DE L'OPPOSITION OFFICIELLE POUR OBLIGER LE PORT D'UN COUVRE-VISAGE DANS LES TRANSPORTS EN COMMUN**

Attendu que la COVID-19 se transmet à partir des gouttelettes respiratoires pouvant être projetées dans l'air, sur des biens et objets, ou sur des surfaces et à partir de contacts personnels rapprochés;

Attendu que le port d'un couvre-visage permet de limiter la projection de gouttelettes dans l'environnement;

Attendu que selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), le port d'un masque est l'une des mesures de prévention pouvant limiter la propagation de certaines maladies virales respiratoires, dont la COVID-19, lorsqu'il s'accompagne de la distanciation physique et du lavage des mains;

Attendu qu'une portion importante des gens infectés par le coronavirus sont asymptomatiques, soit ne présentent pas de symptômes courants, et qu'ils ne se protégeront peut-être pas d'emblée par le port d'un couvre-visage (notamment dans les endroits clos);

Attendu que les autobus et voitures de métros constituent des espaces relativement clos où il est difficile de faire respecter la distanciation physique de deux mètres;

Attendu que le gouvernement du Québec et la direction régionale de la santé publique recommandent fortement le port d'un couvre-visage dans les lieux publics où la distanciation physique de deux mètres n'est pas possible, par exemple dans les autobus et à l'épicerie, sans toutefois recommander pour l'instant qu'il soit obligatoire;

Attendu que la STM rend disponibles, à tous les employés qui en font la demande, des masques artisanaux ou des couvre-visages et qu'elle invite ses employés à donner l'exemple lorsqu'ils se déplacent en autobus et en métro;

Attendu que la Ville de Montréal distribue des couvre-visages aux différentes populations vulnérables;

Attendu que les actions rapides de la Ville de Montréal dès le début de la crise ont permis l'acquisition de masques, ce qui a facilité la distribution ultérieure à des populations vulnérables;

Attendu que l'épidémiologiste Nima Machouf et le microbiologiste Karl Weiss estiment que le port d'un couvre-visage artisanal pourrait accélérer le déconfinement tant et aussi longtemps que la population respecte les autres mesures de santé publique, telles que la distanciation physique et le lavage des mains;

Attendu que dans un rapport publié le 7 avril 2020, l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) reconnaît que le couvre-visage pourrait être porté dans les lieux publics où il est difficile d'éviter des contacts étroits avec les autres en espérant que ceci diminue le risque de transmission du virus par les personnes asymptomatiques ou peu symptomatiques;

Attendu que l'Agence de la santé publique canadienne a indiqué que le port d'un couvre-visage en public est une mesure additionnelle à la distanciation physique;

Attendu que les gouvernements canadien et québécois ont fourni, dans les dernières semaines, des plans et méthodes permettant de fabriquer des couvre-visages artisanaux;

Attendu que plusieurs pays dont l'Allemagne, l'Italie, l'Autriche, Singapour, et l'État de New York ont imposé le port du masque dans les transports publics et que la France imposera le port du masque dans les transports publics pendant au moins trois semaines après la date de déconfinement;

Attendu que la mairesse de Montréal a fait la promotion du port du couvre-visage depuis plusieurs semaines déjà afin de sensibiliser la population à l'importance de cette mesure;

Attendu que la STM distribuera des couvre-visages gratuitement dans son réseau, avec une attention particulière pour les clientèles les plus vulnérables, démontrant le leadership de Montréal pour promouvoir positivement l'usage du couvre-visage dans le transport en commun et là où la distance recommandée de 2 mètres est difficile à respecter;

Attendu que la Ville de Montréal suit présentement les recommandations scientifiques de la Direction régionale de santé publique et de l'Agence de santé publique du Canada en recommandant fortement le port du couvre-visage dans les endroits publics où la distanciation sociale est plus difficile, notamment dans le réseau de transport collectif;

Il est proposé par	Lionel Perez, conseiller de la Ville du district de Darlington
Et appuyé par	Christine Black, mairesse de l'arrondissement de Montréal-Nord
Et par	Dimitrios Beis, maire de l'arrondissement de Pierrefonds–Roxboro
Et par	Alan DeSousa, maire de l'arrondissement de Saint-Laurent

Que la Ville de Montréal, en partenariat avec la STM, rende obligatoire le port du couvre-visage dans le réseau de transport collectif si la Direction régionale de santé publique recommande l'implantation officielle de cette mesure;

Que la Ville de Montréal continue sa campagne de sensibilisation au port du couvre-visage;

Que la Ville de Montréal et la STM continuent de mettre en place les mesures nécessaires pour permettre le respect des consignes de santé publique dans le réseau de transport collectif

Adopté à la majorité des voix.

## **CODIFICATION INTÉGRANT LES AMENDEMENTS QUI ONT ÉTÉ APPORTÉS LORS DES DÉLIBÉRATIONS ENTOURANT L'ADOPTION DE LA RÉSOLUTION CM20 0550**

### **ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2020**

#### **MOTION NON PARTISANE VISANT À RÉCLAMER QUE LE GOUVERNEMENT DU CANADA FINANCE DE TOUTE URGENCE LES TRANSPORTS EN COMMUN POUR ASSURER LEUR VIABILITÉ PENDANT LA CRISE DE LA COVID-19 ET POUR AIDER LES EXPLOITANTS DE SERVICES DE TRANSPORT EN COMMUN À EN RECONSTITUER L'ACHALANDAGE**

Attendu que l'Autorité régionale de transport métropolitain a indiqué que, le mois dernier, la chute de l'achalandage liée à la pandémie de COVID-19 a fait perdre aux exploitants de services de transports en commun de la grande région de Montréal 165 millions de dollars en revenus provenant de la perception des tarifs et que tout indique que les exploitants continueront à subir des pertes mensuelles de la même ampleur;

Attendu que la chute imprévisible de l'achalandage des transports en commun provoquée par l'épidémie de COVID-19 et les pertes de revenus qu'elle engendre ne touchent pas uniquement Montréal, mais aussi les exploitants de transport en commun de l'ensemble du Canada et des États-Unis, ce qui menace leur viabilité financière;

Attendu que le plus important groupe de pression en matière de transport en commun du Canada, l'Association canadienne du transport urbain (ACTU), dont est membre la Société de transport de Montréal (STM), a demandé que l'on finance d'urgence les transports en commun afin de réduire les problèmes de liquidité des exploitants et de leur offrir une certaine stabilité financière en attendant que l'achalandage recommence à augmenter;

Attendu que selon l'ACTU, jusqu'à 40 % des réseaux de transports en commun pourraient, au cours des prochains mois, nécessiter un financement provisoire et qu'il faudrait effectuer une injection de 1,2 milliard de dollars pour leur permettre de continuer à offrir un service d'autobus et de trains;

Attendu que l'ACTU demande 400 millions de dollars par mois pour assurer le maintien des services, car les revenus provenant de la perception des tarifs et d'autres sources enregistrent une baisse pouvant atteindre 100%;

Attendu que, toujours d'après l'ACTU, pour respecter les règles de distanciation physique entre le personnel et les usagers, de nombreux exploitants renoncent complètement à la perception des tarifs et que, selon certains exploitants, il faudra plusieurs années pour que l'achalandage retrouve le même niveau qu'avant la crise;

Attendu que, si le gouvernement du Canada n'injecte pas de fonds rapidement, il est impossible d'assurer que l'on ne perdra pas l'ensemble des gains effectués, au cours de la dernière décennie, en ce qui concerne la part modale des transports en commun par rapport à l'ensemble des déplacements;

Attendu que, quoique les transports en commun soient de compétence provinciale, seul le gouvernement du Canada a la capacité budgétaire de stabiliser les transports en commun pendant la crise de la COVID-19;

Attendu que les données recueillies par la Fédération canadienne des municipalités montrent que, globalement, le déficit des municipalités atteindra au minimum de 10 à 15 milliards de dollars à court terme, en raison des pertes financières irrécupérables provoquées par la COVID-19;

Attendu que ce montant englobe les pertes en impôts fonciers, en factures de services publics et en frais d'utilisateur et qu'il englobe les pertes liées aux revenus tarifaires pour les villes ayant un réseau de transport collectif qui sont, à elles seules, estimées à 400 millions de dollars par mois;

Attendu que le comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Montréal s'est prononcé, le 24 avril dernier, en faveur des demandes de la Fédération canadienne des municipalités qui réclame des fonds d'urgence pour les villes canadiennes, notamment pour le transport collectif;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Giuliana Fumagalli  
M. Craig Sauvé  
M. Alan DeSousa

Et résolu :

- 1- que la Ville de Montréal appuie les demandes de la Fédération canadienne des municipalités afin que le gouvernement du Canada fournisse aux municipalités canadiennes des fonds de fonctionnement d'urgence d'au moins 10 milliards de dollars, dont au moins 7,6 milliards devraient être versés en affectations directes aux municipalités (incluant une bonification pour les municipalités devant assurer l'isolement et le bien-être des populations vulnérables), tandis que 2,4 milliards de dollars seraient versés en plus aux municipalités qui exploitent des réseaux de transport collectif;
- 2- qu'une copie de cette motion soit envoyée au premier ministre du Canada, au ministre des Transports du Canada et au ministre des Finances du Canada.

Adopté à l'unanimité

65.04